



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 octobre 2019

Réponse à la pétition au Conseil communal de Mme Stephanie Park concernant la réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 4 décembre 2018, Mme Stephanie Park déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 22 novembre 2018 et munie de 31'633 signatures (dont 2'308 sous format papier et 29'325 en ligne), parmi lesquelles 2'092 sont lausannoises (dont 891 sous format papier et 1'201 en ligne), demandant au Conseil communal de reconsidérer les coupes budgétaires annoncées au Sinfonietta de Lausanne pour 2019 et 2020. Cette demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 6 décembre 2018.

Fondé en 1981 par M. Jean-Marc Grob sous le nom d'Orchestre des Rencontres Musicales (ORM), le Sinfonietta de Lausanne est subventionné par la Ville de Lausanne pour ses spécificités d'orchestre dit de transition (ou de formation), qui doit « permettre à un ensemble de musiciens professionnels qui ont terminé ou vont terminer leurs études musicales de pratiquer le répertoire le plus large possible devant un public varié » (selon décision municipale du 23 septembre 1985). Cet orchestre à géométrie variable offre aux jeunes diplômé·e·s les plus prometteur·euse·s des hautes écoles de musique l'opportunité d'un premier emploi, avant que certain·e·s n'entrent dans des formations de renom.

La Municipalité est attachée à cette mission et souhaite continuer à soutenir l'orchestre. La Ville de Lausanne ne peut cependant pas assumer seule son financement. Au cours des années, le financement public du Sinfonietta est devenu très largement lausannois alors que ses missions particulières n'ont pas été renforcées. L'orchestre a aujourd'hui une dimension qui dépasse largement Lausanne, tant en termes de prestations au public que de recrutement des musicien·ne·s.

Le budget de la Fondation Sinfonietta de Lausanne oscille entre CHF 1'100'000.- et CHF 1'400'000.-, en fonction des sollicitations de concerts. Le subventionnement public pour l'exercice comptable bouclé le 31 juillet 2018, soit avant la réduction de la subvention, était de CHF 717'500.- (CHF 602'500.- par la Ville de Lausanne et CHF 115'000.- par le Canton de Vaud), sur un total de charges de CHF 1'465'159.-. Les apports indirects via Lausanne Estivale (CHF 17'000.-) et les activités scolaires lausannoises (CHF 38'500.-) ne sont pas inclus dans ces subventions. Les recettes des entrées liées à la saison des six concerts lausannois se sont montées à CHF 66'205.-. Le total des produits nets des concerts s'est monté à CHF 516'881.- (CHF 191'036.- en 2016-2017), alors que les recettes liées aux fondations et aux dons se sont montées à CHF 223'220.-. L'exercice a été bouclé sur un bénéfice

de CHF 50'501.-. Le bilan au 31 juillet 2018 fait figurer des capitaux propres à hauteur de CHF 165'250.- et un fonds de péréquation de CHF 71'000.-, soit le maximum admis.

Entre 2006 et 2018, la subvention communale a augmenté de CHF 265'000.- (+ 80%), cette augmentation devant notamment « permettre une augmentation du nombre de concerts annuels au vu de l'attrait du public pour cet ensemble symphonique », selon le rapport-préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma » du 21 mai 2008. La saison de concerts a été augmentée de cinq à six concerts en 2009-2010. Entre 2006 et 2018, la subvention cantonale a augmenté de CHF 35'000.- (+ 50%).

Un sondage effectué en 2017 auprès de 102 musicien-ne-s ayant participé au moins à dix projets du Sinfonietta sur les deux saisons précédentes a démontré que 50% y jouaient depuis plus de huit ans, que 59% sont diplômé-e-s de l'HEMU Vaud-Valais-Fribourg, que 41% sont diplômé-e-s de l'HEM Genève, que 53% résident hors du canton de Vaud et que l'âge moyen est de 38 ans pour les chefs de pupitre et de 32 ans pour les tutti. Le nombre d'années d'activité au Sinfonietta n'est ni réglementé ni limité. La durée moyenne d'activité au Sinfonietta et son évolution ne sont pas documentées.

Dans ce contexte, tenant compte de considérations de priorisation tant financière que culturelle, le préavis d'une baisse de subvention importante dès 2019 (à hauteur d'environ CHF 400'000.-) a été signifié à la présidence et vice-présidence, puis au Conseil de fondation du Sinfonietta en avril 2017.

Conjointement avec le Canton de Vaud, il a été demandé au Sinfonietta en avril 2017 de revoir son modèle de fonctionnement, de renforcer son rôle originel, d'assurer un partenariat fort avec la formation musicale supérieure pour ainsi garantir la vision et la mission pédagogique de l'orchestre, en bonne complémentarité avec la mission d'excellence et de vie musicale lausannoise assumée par l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Par ailleurs, il a été noté que l'HEMU avait notablement augmenté son activité de production et avait de facto repris une partie des missions du Sinfonietta. Un dialogue et une clarification s'imposaient.

A cet effet, il a été demandé au Sinfonietta d'imaginer soit un modèle romand financé par le territoire romand, soit un modèle privilégiant les diplômé-e-s de l'HEMU et favorisant des synergies fortes avec l'HEMU, partenaire académique naturel avec qui les relations étaient distendues. De nombreuses séances ont dès lors été menées pour clarifier les attentes des collectivités publiques et inciter à un nouveau modèle de fonctionnement et à de nouveaux partenariats.

L'argumentaire des collectivités publiques a toujours été entendu par la Fondation Sinfonietta de Lausanne, même si une annonce de réduction de subvention n'est jamais reçue avec enthousiasme. Les nombreux échanges avec les représentant-e-s du Conseil de fondation ont toujours été constructifs et dictés par la compréhension mutuelle. Dans leur courrier et dossier daté du 22 février 2018, une réduction de la subvention de CHF 150'000.- y était à ce titre jugée acceptable.

La position de la Municipalité a été clarifiée par un courrier daté du 20 juin 2018, annonçant une réduction de subvention qui serait proposée au Conseil communal de CHF 150'000.- en 2019, puis de CHF 100'000.- additionnels dès 2020. La subvention serait alors stabilisée, avec cette réduction moindre qu'annoncée initialement. Ce courrier avait pour objectif de permettre à l'orchestre d'anticiper les aménagements artistiques et structurels à court et moyen terme.

Le Conseil de fondation du Sinfonietta a pour l'heure privilégié la démarche d'un rapprochement avec l'HEMU qui est désormais en cours, portée par un nouveau directeur artistique compétent et impliqué. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a augmenté sa subvention en 2019 et annoncé des intentions d'augmentation également pour 2020.



La subvention 2019 de la Ville de Lausanne en faveur du Sinfonietta à hauteur de CHF 445'000.-, en diminution de CHF 150'000.-, a été entérinée par la Fondation Sinfonietta de Lausanne. Les comptes 2018-2019 sont annoncés à l'équilibre. Le budget pour la saison 2019-2020, tenant compte de la réduction de la subvention et approuvé par le Conseil de fondation le 19 juin 2019, est basé sur un total de charges de CHF 1'316'625.-. Il présente également un résultat équilibré, avec une recherche de fonds réaliste et des recettes d'entrées pour une saison de cinq concerts de CHF 39'000.-.

Eu égard aux récentes démarches effectuées par le Conseil de fondation et par la direction de l'orchestre, tenant compte également de la situation de l'orchestre et de la pétition à laquelle le présent écrit donne réponse, la Municipalité a proposé pour 2020 une subvention en faveur du Sinfonietta de CHF 395'000.-, soumis au Conseil communal dans le cadre de la votation du budget. Le second volet de la réduction de subvention serait ainsi moins important qu'annoncé.

Avec les intentions affichées de part et d'autre, le financement public se stabiliserait à hauteur de 2/3 pour la Ville de Lausanne et 1/3 pour le Canton de Vaud. D'autres collectivités publiques romandes pourront être sollicitées à moyen terme en fonction de l'évolution du projet pédagogique et artistique.

Un orchestre de transition est aujourd'hui encore important sur notre territoire, pour assurer au cœur de la politique culturelle lausannoise le lien entre la formation artistique supérieure (qui relève d'une mission cantonale) et l'inscription dans le monde professionnel. La Municipalité entend donc maintenir un subventionnement important, mais néanmoins raisonnable au Sinfonietta de Lausanne.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter